

DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 03/09/2020
à 20 H 00

Date de convocation :
Le 29/08/2020

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**
**Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :**
Monsieur TRAVERS Joël,
Maire

Étaient présents :
CHEDEMAIL Daniel
LEGRAND Maryvonne
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
DUFRENE Mickael
GOULAY Sébastien,
ROCHÉE Maud,
DONVAL Gérard,
GUILLOTIN Michel,
BILHEUDE Isabelle,
BODIOU Evelyne,
FERRÉ Anita
ROULÉ Patricia,
Absente excusée :
- MOREAU Marie-Cécile,
a donné pouvoir à
ROULÉ Patricia

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
ROCHÉE Maud

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé

1 – Renouvellement adhésion curage de fossés et arasement des accotements 2021-2024

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de Balazé, Bréal-Sous-Vitré, La Chapelle-Erbrée, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, Mondevert, Montautour, Princé et Saint-M'Hervé ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour les années 2021 à 2024.

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour les années 2021 à 2024, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune d'Erbrée sera chargée du groupement de commandes pour une durée de 4 ans maximum (1 an renouvelé jusqu'à 3 fois par tacite reconduction) ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements des 4 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'à 2024 inclus, sur les communes du groupement ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- Confirme son adhésion entre 2021 et 2024 au groupement de commandes pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements 2021-2024 ;

Le cas échéant :

- Désigne un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :

-
-

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de curage des fossés et d'arasement des accotements 2021-2024.

2 – Convention générale des missions facultatives du Centre de Gestion 35

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Centre de Gestion 35 concernant le renouvellement de la convention concernant les missions facultatives. La commune qui est déjà utilisatrice des missions « traitement informatique des salaires et indemnités » et « médecine préventive » souhaite en assurer la continuité et recourir aux autres missions proposées, si besoin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 – Désignation d'un contribuable pour siéger à la commission intercommunale des impôts direct (CIID) de l'EPCI

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui prévoit qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que cette commission, présidée de droit par le Président de l'EPCI, est composée de dix commissaires titulaires et autant de suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables ;

Considérant que cette liste doit être obligatoirement dressée par le conseil communautaire en nombre double (soit 40 personnes), sur proposition des communes, dans un délai de deux mois suivant son installation ;

Considérant le rôle consultatif mais essentiel de cette CIID, dans le cadre notamment de la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels et industriels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Propose la désignation de Mr TRAVERS Joël pour siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

4 – Demande de non revalorisation du loyer par la locataire du logement 3 rue du Château

Monsieur Daniel CHEDEMAIL indique avoir reçu un courrier de la locataire du logement 3, rue du château demandant que ses loyers ne soient pas réévalués.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas réévaluer les loyers pendant les deux prochaines années.

5 – Devis menuiseries pour la mairie et la salle des associations

Cinq entreprises ont été contactées et trois ont répondu pour le changement des menuiseries de la mairie et de la salle des associations.

Après étude des trois devis et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise COURTAIS-FOUBERT de VITRE pour la somme de 19 069,41€ euros HT soit 22 726,19€ TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- Départ de la secrétaire et recrutement Mme Estelle PESCHARD ;
- Mise à disposition d'un agent du CDG35 ;
- Commissions de Vitre Communauté ;
- Date vœux municipalités : 10 janvier 2021 ;
- Annulation TRAIL MUCO ;
- Cabine téléphonique réparée, à aménager et à peindre ;
- Illuminations de Noël ;
- Travaux salle communale ;
- RIPAME : reprise en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance,
Maud ROCHÉE

Le Maire,
Joël TRAVERS

Daniel CHEDEMAIL

Maryvonne LEGRAND

Pierre PLANCHAIS

Magali BRETON

Mickael DUFRÈNE

Sébastien GOULAY

Maud ROCHÉE

Marie-Cécile MOREAU

Gérard DONVAL

Absente excusée

Michel GUILLOTIN

Isabelle BILHEUDE

Evelyne BODIOU

Anita FERRÉ

Patricia ROULÉ